

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 21 octobre 2021
Compte-rendu affiché le 29 octobre 2021
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35
Présidente : Mme Véronique SARSELLI
Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général
des services

OBJET

14

**Adhésion aux missions
pluriannuelles proposées
par le CDG69 dans le cadre
d'une convention unique**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ,
GOUBET, NOVENT, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND,
GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ESCOFFIER,
DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES,
MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILIÈRE,
REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, TORRES,
SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusées : Mmes BOIRON (pouvoir à
Mme GIORDANO), ASTRE (pouvoir à M. BARRELLON),
VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que le Centre de Gestion (CDG69) propose outre les missions obligatoires qu'il assure pour l'ensemble des collectivités, un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques et ou ponctuelles donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission, ou permettent aux adhérents de faire appel aux services du Centre de Gestion tout au long de l'année.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du Centre de Gestion tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive
- Médecine statutaire et de contrôle
- Mission d'inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités
- Mission d'assistante sociale
- Mission d'archivage pluriannuel
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le Centre de Gestion 69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique et les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le Centre de Gestion 69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le Centre de Gestion 69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelables une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la

durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée

La collectivité bénéficie actuellement de l'ensemble des missions énoncées ci-dessus et il est proposé de poursuivre l'ensemble de ces missions.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le Centre de Gestion 69 qui deviendront caduques.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER l'adhésion à la convention unique du cdg 69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années et renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le Centre de Gestion 69 et relatives aux missions énoncées dans le présent rapport,

- CHOISIR d'adhérer aux missions suivantes :

- Médecine préventive
- Médecine statutaire et de contrôle
- Mission d'inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités
- Mission d'assistante sociale
- Mission d'archivage pluriannuel
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes
- Mission d'intérim.

- AUTORISER madame le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes.

- INSCRIRE les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion à la convention unique du cdg 69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années et renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le Centre de Gestion 69 et relatives aux missions énoncées dans le présent rapport,

- CHOISIT d'adhérer aux missions suivantes :

- Médecine préventive
- Médecine statutaire et de contrôle
- Mission d'inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités
- Mission d'assistante sociale
- Mission d'archivage pluriannuel
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes
- Mission d'intérim,

- AUTORISE madame le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes.

Les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais seront inscrits au chapitre du budget prévu à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : convention + annexes

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI